



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

He 31. Mai 66 09

Bern, den 28. Mai 1966.

o.713.33. - LB/lm

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

An die Schweizerischen Botschaften

Umfragen der UNO über Abrüstung

- Schweiz. Beobachter, New York
- Delegation OCDE, Paris
- Schweiz. Mission, Brüssel
- Schweiz. Delegation, Berlin,
- Schweiz. Vertreter, Strassburg
- Ständiger Vertreter in Genf.

Herr Botschafter,

Die Vereinten Nationen haben uns kürzlich in eine Umfrage einbezogen, die Auskunft über die wirtschaftlichen und sozialen Auswirkungen einer allfälligen Abrüstung verlangt. Da die dem Generalsekretär erteilte Auskunft auch für Sie von Interesse sein mag, lassen wir Ihnen beigeschlossen den Wortlaut des Aide-Mémoire zugehen, das den Vereinten Nationen mit Note vom 11. März 1966 in dieser Sache zugestellt worden ist.

Zur grundsätzlichen Frage der Einbeziehung der Schweiz als Nichtmitgliedstaat in Umfragen der UNO ist festzustellen, dass wir in vielen Fällen ein prinzipielles Interesse an dieser Einbeziehung haben, gibt sie uns doch Gelegenheit, in gewissen uns speziell interessierenden Fragen unseren Standpunkt klarzulegen. Die Einbeziehung unseres Landes und die daraus sich ergebenden Kontakte mit den Vereinten Nationen stärken unsere Stellung als Nichtmitgliedstaat. Die Tatsache, dass die UNO Umfragen auch an Nichtmitgliedstaaten richtet, bietet eine Grundlage, ein Mitspracherecht auch in den Angelegenheiten zu verlangen, wo keine Anfrage gestellt wurde. Es sei etwa an die Probleme der Kodifikation des Völkerrechts oder an Konferenzen erinnert, die sich mit Fragen befassen, die für uns von besonderem Interesse sind.

Bei der genannten Umfrage über die Auswirkungen einer allfälligen Abrüstung handelte es sich um eine eher theoretische Studie. Nachdem das Wesentliche, das wir vom schweizerischen Standpunkt aus zur Diskussion beizutragen haben, bereits in einer Antwort auf eine Anfrage vom Jahre 1962 gesagt wurde, haben wir uns auf eine allgemeine Skizzierung unseres Standpunktes beschränkt, die sich im gleichen Rahmen hält wie die Antwort von 1962.

./.

Wir versichern Sie, Herr Botschafter, unserer vor-
züglichen Hochachtung.

Abteilung für
Internationale Organisationen:

1 Beilage.

... .. : *P. H. K.*

... ..
... ..
... ..
... ..

(Aide-mémoire remis avec note du 11 mars 1966 au
Secrétaire général des Nations Unies à New York)

La Suisse suit avec attention les pourparlers qui se déroulent à Genève dans le cadre de la Conférence des 18 Puissances. Elle souhaite vivement que puisse être trouvée une forme de désarmement qui conduise à un résultat positif auquel l'humanité toute entière aspire.

Si les grandes Puissances devaient aboutir à un accord, le Gouvernement fédéral ne manquerait pas de prendre de son côté certaines mesures qui lui paraîtraient appropriées.

Comme il ne dépend pas des Autorités suisses qu'un accord sur le désarmement puisse être réalisé, elles n'ont pas jusqu'à ce jour entrepris des études sur les conséquences économiques et sociales qu'un désarmement général et complet poserait au pays et sur l'affectation que pourraient trouver les ressources présentement consacrées aux besoins militaires.

Toutefois, le Gouvernement fédéral est en mesure de faire connaître un certain nombre de considérations d'ordre général à ce sujet, sans aller plus avant dans les détails. Avant toute chose, il faut souligner qu'en raison de la neutralité de la Suisse, son armée est un organe exclusivement défensif. Formée de milices, l'armée suisse se recrute dans toute la population active du pays. Elle est à la fois un instrument de défense, d'éducation physique et d'instruction civique. Les militaires de carrière, peu nombreux, seraient facilement intégrés dans d'autres branches d'activité en cas de désarmement. En outre, la mise sur pied et le développement d'un corps de service civil absorberait des effectifs importants.

Dans le domaine des échanges commerciaux de la Suisse avec l'étranger, bien que ses importations à titre de matériel de guerre comprennent des postes d'une certaine importance, la suppression de ces derniers ne causerait pas d'inconvénients majeurs. Quant aux exportations suisses d'armement, elles ne constituent qu'un élément négligeable de la balance commerciale; leur suppression n'occasionnerait pas de perturbations. Les rapports commerciaux de la Suisse avec les pays en voie de développement en particulier ne seraient aucunement touchés par un désarmement général et complet. Certes, une grande partie des sommes dépensées pour l'armement a été affectée à des contrats passés avec des entreprises privées suisses. Celles-ci, dispersées dans tout le pays, sont nombreuses. Cependant, étant donné la période de haute conjoncture que connaît l'économie suisse actuellement et le rythme soutenu auquel est soumis l'accroissement de l'emploi, il ne semble pas qu'en de pareilles circonstances un ralentissement, voire un arrêt graduel des dépenses militaires, puisse faire apparaître des difficultés insurmontables.

- 2 -

Le Gouvernement fédéral est conscient des problèmes qui se poseraient à l'industrie suisse en cas de désarmement; il pense néanmoins que l'intégration, en un laps de temps relativement bref, dans l'économie civile, de toutes les entreprises et les personnes dont l'activité est aujourd'hui orientée vers les besoins de la défense nationale, ne devrait pas être irréalisable. Le Gouvernement fédéral prendra alors les mesures qui s'imposent pour trouver des solutions limitant le déséquilibre économique engendré par un désarmement général et complet.

Quant à l'agriculture - la protection de cette dernière se justifie par la nécessité d'assurer l'approvisionnement du pays en cas de guerre - il est impossible de mesurer, à l'heure actuelle, les conséquences qu'un désarmement généralisé pourrait avoir sur sa structure.

En outre, nul ne peut prévoir aujourd'hui l'utilisation qui pourrait être faite, le moment venu, des ressources nationales libérées par un désarmement général et personne aujourd'hui n'est à même de préciser la part qui pourrait être consacrée aux pays en voie de développement. Actuellement, la Suisse se voit confrontée, comme tous les autres pays, à de grandes tâches nationales - par exemple la construction des autoroutes et la lutte contre la pollution des eaux; les ressources devenues disponibles par le désarmement permettraient d'accélérer la réalisation de ces tâches.

Il faut noter enfin qu'un désarmement général et complet ne poserait pas seulement à la Suisse des problèmes d'ordre matériel, mais des problèmes de principe qui - comme la suppression du service militaire obligatoire - exigeraient une modification de la Constitution Fédérale. Cette révision devrait être approuvée par le peuple suisse et les cantons.